Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 064-256404393-20230531-2023_33-DE

Publiée le 02/06/2023

Agence publique de gestion locale

FG/MM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 25 MAI 2023

Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BERGEROU Laurent, Adjoint au Maire de LÉE ; M. BORDES Alexandre, Maire d'ARANCOU ; M. GAIRIN Marc, Maire de MOMY ; M. LANNES Jean-Pierre, Maire de BOSDARROS ; M. MORA Pascal, Maire de GELOS ; Mme PITRAU Maïté, Maire de TARDETS-SOHORLUS ; M. RHAUT Jean-Christophe, Maire d'ASSAT ; M. TARIOL Laurent, Conseiller délégué d'HENDAYE ; Mme ALTHAPÉ Lydie, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BEARN ; M. CANTON Marc, Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY ; M. COURREGES Jean-Yves, Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BEARN ; M. ARRIBES André, Conseiller Départemental du Canton de Pau-3 ; M. BILLERACH Jean-François, Maire de BERENX et suppléant de M. IRIGOIN Didier, Maire de BEGUIOS ; Mme ARRIGAS Denise, Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE et suppléante de M. VERGEZ-PASCAL Bertrand, Maire de MONEIN ; M. AURISSET Bernard, Vice-Président de la Communauté de Communes du HAUT BEARN et suppléant de Mme BARTHE Nadine, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

Mme BURRE-CASSOU Marie-Pierre, Maire de GUETHARY et sa suppléante Mme BERGE Geneviève, Conseillère municipale déléguée de SAUVAGNON ; Mme COSTEDOAT-DIU Fabienne, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BEARN et sa suppléante Mme RODRIGUEZ Karine, Conseillère municipale de LONS ; M. ECHEVERRIA Philippe, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. CARTER Robert, Maire de MAUCOR ; M. FOURNIER Jean-Louis, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme CLAVENAD Marie-Pierre, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. IRIGOIN Didier, Maire de BÉGUIOS ; M. MAILLET Patrick, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. SARASOLA Jean, Maire de GURMENÇON ; M. VERGEZ-PASCAL Bertrand, Maire de MONEIN ; M. VIGNAU Hubert, Maire d'ANGAÏS et son suppléant M. CAZET Michel, Maire de SAINT-ABIT; Mme BARTHE Nadine, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BEARN ; M. CALDERONI Jean-Louis, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES et son suppléant M. LANSALOT-MATRAS Francis, Vice-Président de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES ; M. INCHAUSPE Laurent, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE et sa suppléante Mme MARTIAL-ETCHEGORRY Nathalie, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE ; M. SAINT-PIERRE Daniel, Comptable.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. FOURNIER Jean-Louis à M. MORA Pascal
M. CALDERONI Jean-Louis à M. MORA Pascal

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale, M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint et responsable du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, Mme MOISAND, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance :

M. BORDES Alexandre a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 064-256404393-20230531-2023_33-DE

---

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Comme on l'a vu, le compte administratif de l'année 2022 fait apparaître un excédent cumulé de clôture de 2 861 524,76 €, constitué par un excédent cumulé de fonctionnement de 2 980 878,43 € et un déficit cumulé d'investissement de 119 353,67 €.

Le résultat d'investissement, corrigé du solde des restes-à-réaliser d'un montant de

73 330,87 €, présente un besoin de financement de 192 684,54 €. Il convient donc de procéder à l'affectation des résultats suivante :

- Déficit d'investissement reporté (001) : 119 353,67 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 192 684,54 €
- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 2 788 193,89 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 31 mai 2023

Le Président,

Pascal MORA
Maire de GELOS